

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1534

19 juin 2012

SOMMAIRE

Allegoria S.à r.l.	73630	ORYX INTERNATIONAL S.A., société de	
Allmedialux SA	73623	gestion de patrimoine familial	73603
A.M.L. S.A.	73623	Otéra Luxembourg Holdco S.à r.l.	73613
Calatrava Re	73601	Palais du Maroc S.à r.l.	73625
Continental Investment Holding	73598	Palais du Maroc S.à r.l.	73626
Delta 2 (Lux) Sàrl	73616	Palais du Maroc S.à r.l.	73625
H.R.M. Software & IT S.à r.l.	73632	Palais du Maroc S.à r.l.	73626
I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l.	73626	Pan Atlantic Enterprises S.A.	73627
Librairie LE MONDE	73606	Parissimmo S.A.	73630
LSF IV Euro Properties	73627	Paw Luxco III S.à r.l.	73624
Madame K. S.à r.l.	73603	Paw Luxco II S.à r.l.	73622
Mael SC	73606	Paw Luxco S.à r.l.	73624
Market Vectors S.A.	73586	Pearl Holding S.A., - SPF	73613
M.A.R.S. Fund	73622	PG Bauservice S.à r.l.	73631
Naco Holdings-2 S.à r.l.	73602	Phobos S.A.	73631
Naco Holdings-3 S.à r.l.	73602	Phoibos 1 S.A.	73627
NBIM LS 3 S.à r.l.	73605	PPP Investments S.A.	73631
NBIM S.à r.l.	73606	Prestacom S.à r.l.	73631
Neptune International Investment Funds		PR Finances Soparfi S.à r.l.	73609
(SICAV)	73606	Privium Selection Fund SCA SICAV-SIF	
Neutral Sicav	73602	73625
New Energy Partners S.A.	73610	Qissme S.à r.l.	73632
New Exercise	73610	Raduga Holdings S.A.	73632
Nobilis Investment Funds	73611	Real Estate Investor Fund 1 S.à r.l.	73619
Noel International S.A.	73612	Risanamento Europe S.à r.l.	73610
Nordic Growth Management S.à r.l.	73605	Rockpoint FREO JV I S.à r.l.	73612
Nuts S.à r.l.	73612	Roof Russia S.A.	73612
Omnitec Infra S.A.	73613	S.T.E. S.à r.l.	73632
Omnitec Participation S.A.	73613	Trefinance S.A.	73625
Orbis Sicav	73622	Zancudo S.A.	73632
Orlando Italy Special Situations SICAR			
(SCA)	73614		

Market Vectors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 168.659.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Stichting Abatwa”, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, The Netherlands, registered with the Netherlands Chamber of Commerce under number 34298229 (the Shareholder),

duly represented by Mr Martijn Sinninghe Damsté, employee, with professional address at 9B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

pursuant to a proxy given under private seal in Amsterdam (The Netherlands), on 02 May 2012.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Market Vectors S.A." (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company.

– In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Wednesday in March of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

– Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests.

– No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

– Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2012. The first annual General Meeting will be held in 2013.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at thousand euros.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mr Sven Ulbrich, company director, born on 13 February 1973 in Munich (Germany), with professional address at Bettinastrasse 61, 60325 Frankfurt am Main (Germany);

(ii) Mr Alain Koch, company director, born on 18 August 1965 in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and

(iii) Mr Hinnerk Koch, company director, born on 15 March 1963 in Bremen (Germany), with professional address at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2017; and

4. that the address of the registered office of the Company is at 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg

a comparu:

«Stichting Abatwa», une fondation (stichting) régie par le droit des Pays-Bas, avec siège social à Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, The Netherlands, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays Bas sous le numéro 34298229 (l'Actionnaire),

ici dûment représenté par Monsieur Martijn Sinninghe Damsté, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Amsterdam (Pays-Bas), le 02 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Market Vectors S.A.» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci-après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

- Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documentats relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris

sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000.-(trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100.-(cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième mercredi de mars de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

– Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société

donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient

un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Le ou les réviseurs d'entreprises agréé(s) sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne

les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.]

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000.-(trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros.

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. les personnes suivantes sont nommés administrateurs:

(i) M. Sven Ulbrich, administrateur, né le 13 février 1973 à Munich (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à Bettinastrasse 61, 60325 Frankfurt am Main (l'Allemagne);

(ii) M. Alain Koch, administrateur, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle à 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

(iii) M. Hinnerk Koch, administrateur, né le 15 mars 1963 à Bremen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2017; et

4. le siège social de la société est fixé au 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. S. DAMSTE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 mai 2012. Relation: EAC/2012/5847. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012055223/696.

(120076864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Continental Investment Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.861.

In the year two thousand twelve, on the second day of May.

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. CEETA a.s., a joint-stock company incorporated and organised under the laws of Slovakia, having its registered office at Dvořákovo nábrežie 10, Bratislava, Staré Mesto 811 02, Slovak Republic, registered with the Commercial (Business) Registrar of the District Court Bratislava I, under number 45971528 (hereafter referred to as the "Shareholder 1"), represented by Ms Brigitte Czoske, lawyer, residing in 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated April 30, 2012.

2. Night sky, s.r.o., a company incorporated and organized under the laws of Slovak Republic, with registered office at Dvořákovonábrežie 8, Bratislava 811 02, Slovak Republic, registered with the Commercial (Business) Registrar of the District Court Bratislava I, under number 47234563 (hereafter referred to as the "Shareholder 2"), represented by Ms Brigitte Czoske, lawyer, residing in 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated April 30, 2012.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

I. The Shareholder 1 and the Shareholder 2 (hereafter together referred to as the "Shareholders") are the shareholders of CONTINENTAL INVESTMENT HOLDING (hereafter referred to as the "Corporation"), a private limited liability company, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.861, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on June 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2129 on September 12, 2011 and by a deed enacted on October 27, 2011, by Maître Roger Arrensdorff, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 307 on February 4, 2012, amended by a deed enacted on January 11, 2012 by Maître Roger Arrensdorff, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 705 on March 16, 2012 and by a deed enacted on April 12, 2012 by Maître Roger Arrensdorff, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Corporation, in accordance with the agenda below:

Agenda:

1. - Increase of the corporate capital of the Corporation by an amount of eleven million four hundred thirty-nine thousand three hundred Euro (EUR 11,439,300.-) so as to bring it from its present amount of thirty-two million two hundred eighty-seven thousand seven hundred Euro (EUR 32,287,700.-) to the amount of forty-three million seven hun-

dred twenty-seven thousand Euro (EUR 43,727,000.-) by the issue of one hundred fourteen thousand three hundred and ninety-three (114,393) ordinary shares together with the allocation of an amount of one million one hundred forty-three thousand nine hundred Euro (EUR 1,143,900.-) to the legal reserve of the Corporation,

2. Subscription and payment of all the newly issued ordinary shares and of the legal reserve by the Shareholder 1, by contribution in cash,

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the planned corporate capital increase,

4. Other business.

The Shareholders took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decided to increase the corporate capital of the Corporation by an amount of eleven million four hundred thirty-nine thousand three hundred Euro (EUR 11,439,300.-) so as to bring it from its present amount of thirty-two million two hundred eighty-seven thousand seven hundred Euro (EUR 32,287,700.-) to the amount of forty-three million seven hundred twenty-seven thousand Euro (EUR 43,727,000.-) by the issue of one hundred fourteen thousand three hundred and ninety-three (114,393) ordinary shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, together with the allocation of an amount of one million one hundred forty-three thousand nine hundred (EUR 1,143,900.-) to the legal reserve of the Corporation, through a contribution in cash described below.

Second resolution

Thereupon intervened Ms. Brigitte Czoske, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Shareholder 1, who declared to subscribe for one hundred fourteen thousand three hundred and ninety-three (114,393) ordinary shares with a par value one hundred Euro (EUR 100.-) each, together with the allocation of an amount of one million one hundred forty-three thousand nine hundred Euro (EUR 1,143,900.-) to the legal reserve of the Corporation, by the contribution in cash described below:

Description of the contribution:

The contribution in cash consisting of the full and complete payment by the Shareholder 1 to the Corporation of a total amount of twelve million five hundred eighty three thousand two hundred Euro (EUR 12,583,200.-);

Evidence of the contribution's existence:

The blocking certificate issued by the bank of the Corporation has been given to the undersigned notary, attesting the current value and existence of the payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholders decided to amend article 5.1 of the articles of association of the Corporation as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at forty-three million seven hundred twenty-seven thousand Euro (EUR 43,727,000.-) represented by two (2) classes of shares as follows: four hundred thirty-seven thousand two hundred seventy (437,270) ordinary shares (hereinafter the "Ordinary Shares") and zero (0) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares" and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares" unless otherwise expressly provided herein), having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about five thousand ten Euro (EUR 5.010.-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux mai.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

1. CEETA a.s., une «joint-stock company» constituée et organisée sous la loi slovaque, ayant son siège social à Dvořákovo nábrežie 10, Bratislava, Staré Mesto 811 02, République Slovaque, enregistrée auprès du «Commercial (Business) Registrar of the District Court de Bratislava I», sous le numéro 45971528 (ci-après désigné l'«Associé 1»);

ici représentée par Me Brigitte Czoske, avocat, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 30 avril 2012.

2. Night sky, s.r.o., une société constituée et organisée sous la loi slovaque, ayant son siège social à Dvořákovonábrežie 8, Bratislava 811 02, République Slovaque, enregistrée auprès du «Commercial (Business) Registrar of the District Court de Bratislava I», sous le numéro 47234563 (ci-après désigné l'«Associé 2»);

ici représentée par Me Brigitte Czoske, avocat, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 30 avril 2012.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le représentant des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles apparaissant, agissant en leur capacité ci-avant décrite, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. d'acter que l'Associé 1 et l'Associé 2 (ci-après ensemble désignés les «Associés») sont les associés de la société à responsabilité limitée CONTINENTAL INVESTMENT HOLDING, (ci-après la «Société») ayant son siège social à L-2132 Luxembourg 18, avenue Marie-Thérèse, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.861, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2129 du 12 septembre 2011, modifiés par un acte du 27 octobre 2011 par Maître Roger Arrensdorff, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 307 du 4 février 2012 et modifiés par un acte du 11 janvier 2012 par Maître Roger Arrensdorff, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 705 du 16 mars 2012 et par un acte du 12 avril 2012 par Maître Roger Arrensdorff, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de onze millions quatre cent trente-neuf mille trois cents Euros (EUR 11.439.300,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cents Euros (EUR 32.287.700,-) au montant de quarante-trois millions sept cent vingt-sept mille Euros (EUR 43.727.000,-) par l'émission de cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-treize (114.393) parts ordinaires avec l'allocation d'un montant d'un million cent quarante-trois mille neuf cents Euros (EUR 1.143.900,-) à la réserve légale de la Société,

2. Souscription et libération de toutes les parts privilégiées obligatoirement rachetables nouvellement émises par l'Associé 1, par apport en numéraire,

3. Modification de l'article 5.1 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social planifiée,

4. Divers.

Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions quatre cent trente-neuf mille trois cents Euros (EUR 11.439.300,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions deux cent quatre-vingt-sept mille sept cents Euros (EUR 32.287.700,-) au montant de quarante-trois millions sept cent vingt-sept mille Euros (EUR 43.727.000,-) par l'émission de cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-treize (114.393) parts ordinaires ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ensemble avec l'allocation d'un montant d'un million cent quarante-trois mille neuf cents Euros (EUR 1.143.900,-) à la réserve légale de la Société, le tout à être entièrement libéré par un apport en numéraire décrit ci-dessous.

Deuxième résolution

Est ensuite intervenu Me Brigitte Czoske, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé 1, qui a déclaré souscrire les cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-treize (114.393) parts ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, ensemble avec l'allocation d'un montant d'un million cent quarante-trois mille neuf cents Euros (EUR 1.143.900,-) à la réserve légale de la Société par l'apport en numéraire décrit ci-après:

Description de la contribution:

L'apport en numéraire consiste en le complet paiement par l'Associé 1 à la Société d'un montant total de douze millions cinq cent quatre-vingt-trois mille deux cents Euros (EUR 12.583.200,-);

Preuve de l'existence de l'apport:

Le certificat de blocage émis par la banque de la Société a été remis au notaire instrumentant, attestant du montant actuel et de l'existence du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été accompli, les Associés ont décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à quarante-trois millions sept cent vingt-sept mille Euros (EUR 43.727.000,-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: quatre cent trente-sept mille deux cent soixante-dix (437.270) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et zéro (0) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et ci-après collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts», à moins qu'il en soit prévu autrement ci-après), ayant toutes une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelle que soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ cinq mille dix Euros (EUR 5.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, connu du notaire par ses prénoms, noms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2012. Relation: LAC/2012/20464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012056939/179.

(120080359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Calatrava Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.233.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2012

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée décide de renommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Manuel Garrido y Ruano, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant C/ Oria n° 23, 28.002 Madrid, Espagne

- M. Tomas Garcia Madrid, Administrateur, demeurant Avda Carondelet n° 26, 28.043 Madrid, Espagne

- M. Fernando Aldana Laso, Administrateur, demeurant C/ Orense n° 10, 28.020 Madrid, Espagne

- M. Claude Weber, Administrateur, demeurant au 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2012.

2) L'Assemblée nomme comme Réviseur d'entreprises indépendant BDO Audit S.A., ayant son siège social à au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, Immeuble Le Dôme Espace Pétrusse. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012061238/24.

(120086856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Naco Holdings-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 166.434.

—
EXTRAIT

En date du 15 mai 2012, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat la révocation de Monsieur Nicholas DAVIDOFF en tant que gérant de la Société.

L'associé unique a également nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat: Monsieur Harvey SAWIKIN, né le 16 février 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, Floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Steven GORELIK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour Naco Holdings-2 S.à r.l.

Référence de publication: 2012057216/18.

(120080496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Naco Holdings-3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 166.436.

—
EXTRAIT

En date du 15 mai 2012, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat la révocation de Monsieur Nicholas DAVIDOFF en tant que gérant de la Société.

L'associé unique a également nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat: Monsieur Harvey SAWIKIN, né le 16 février 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, Floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Steven GORELIK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour Naco Holdings-3 S.à r.l.

Référence de publication: 2012057217/19.

(120080495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Neutral Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.351.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 11 avril 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateur de
 - Mme Elisabetta Perazzetta, Via Ferruccio Pelli 13, 6900 Lugano (Switzerland)
 - M. Roberto Fior, Via Ferruccio Pelli 13, 6900 Lugano (Switzerland)

- M. Vittore Greggio, Via Ferruccio Pelli 13, 6900 Lugano (Switzerland)

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé Deloitte Audit pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

Pour Neutral Sicav

Référence de publication: 2012057225/17.

(120080427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 58.848.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 MAI 2012.

Pour: ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012057240/16.

(120079954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Madame K. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Nieder Korn, 115, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.749.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Rose-Marie CARL, employée privée, née le 30 août 1957 à Monteiro/Vendade/Caminha (Portugal), demeurant à L-4602 Differdange, 115 avenue de la Liberté.

2) Madame Caroline KAYSER, institutrice, née le 9 avril 1984 à Luxembourg, demeurant à L-4988 Sanem, 4, rue de la Chiers.

3) Madame Patricia KAYSER, employée privée, née le 11 mai 1985 à Luxembourg, demeurant à L-4645 Nieder Korn, 49, route de Pétange.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que l'exploitation d'un hôtel-restaurant avec bar.

La société a encore pour objet tout ce qui relève du domaine de l'événementiel, tel que réception, organisation d'événements, séminaires et autres.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Madame K. S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Differdange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent trente euros (130.- €) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Rose-Marie CARL, employée privée, née le 30 août 1957 à Monteiro/Vendade/Caminha (Portugal), demeurant à L-4602 Differdange, 115 avenue de la Liberté	60 parts
2) Madame Caroline KAYSER, institutrice, née le 9 avril 1984 à Luxembourg, demeurant à L-4988 Sanem, 4, rue de la Chiers	20 parts
3) Madame Patricia KAYSER, employée privée, née le 11 mai 1985 à Luxembourg, demeurant à L-4645 Nieder Korn, 49, route de Pétange	20 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de treize mille euros (13.000.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite

servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent euros (1.300.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Rose-Marie CARL, employée privée, née le 30 août 1957 à Monteiro/Vendade/Caminha (Portugal), demeurant à L-4602 Differdange, 115 avenue de la Liberté.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant unique.

3. L'adresse de la société est fixée à L-4602 Nieder Korn, 115, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: R-M. CARL, C. KAYSER, P. KAYSER, REUTER K.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 mai 2012. Relation: EAC/2012/5784. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012057185/115.

(120079704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Nordic Growth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.631.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.

Banque Domiciliaire

Référence de publication: 2012057220/11.

(120079721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

NBIM LS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.455.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012057222/10.

(120080103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.744.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012057223/10.

(120080104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Librairie LE MONDE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 3, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 98.943.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue au siège social en date du 7 mai 2012 que:

Résolution

Suite à la démission comme gérante unique, avec effet au 30 avril 2012, de Madame Maria de Lurdes DA CONCEICAO CERVEIRA, commerçante, née le 23 décembre 1962 à Mealhada (Portugal), demeurant à L-6868 Wecker-Gare 1, leweschtgaass,

est nommé en remplacement,

avec effet au 1^{er} mai 2012, Monsieur Mathieu VERPILLOT, né le 5 septembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-6868 Wecker-Gare 1, leweschtgaass, pour une durée indéterminée. La société est engagée par la signature individuelle du nouveau gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait en trois exemplaires à Dudelange, le 7 mai 2012.

Pour la société

Monsieur Mathieu VERPILLOT / Monsieur Jonathan VERPILLOT

Les associés

Référence de publication: 2012060236/23.

(120085214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Neptune International Investment Funds (SICAV), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.929.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057224/10.

(120080364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Mael SC, Société Civile.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg E 4.791.

L'an 2012, le 23 mai.

M. Martial Vuillaume, né le 28 février 1952 à Grandfontaine, Suisse, ayant son adresse à 85, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, et

Mme Ellen Molliet, née le 10 février 1966 à Caracas, Venezuela, ayant son adresse à 85, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg

Lesquels comparants ont décidé de dresser acte d'une société civile dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société civile sous la dénomination de "MAEL SC" qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier les articles 1832 à 1873 du code civil (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que le portage, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement, à l'exception de toutes opérations susceptibles de faire perdre à la Société son caractère civil.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant surtout ou partie de ses avoirs.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune du Grand Duché de Luxembourg, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg seulement.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Les parts sociales sont nominatives et ne peuvent être converties en parts sociales au porteur.

Vis à vis de la Société, la personne au nom de laquelle les parts sociales nominatives sont inscrites dans le registre des actionnaires sera considérée comme détentrice des parts sociales.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Les parts sociales émises par la Société sont librement transmissibles.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Une majorité des gérants doit être résident luxembourgeois. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Le Conseil de Gérance choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) gérants le demandent.

Toute réunion du Conseil de Gérance doit être tenue au Grand Duché de Luxembourg. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants, par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre

(24) heures avant l'heure prévue pour la réunion. Il sera possible de passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et si tous les gérants déclarent avoir été informés de l'ordre du jour.

Un gérant peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre gérant.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision prise par le Conseil de Gérance doit requérir la majorité simple.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance administre les biens de la Société et la représente vis-à-vis des tiers et de toutes administrations.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque action donne droit à une voix. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Toute assemblée des associés doit être tenue au Grand Duché de Luxembourg. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Une assemblée générale des associés de la Société peut être convoquée par le Conseil de Gérance.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque associé par lettre recommandée.

Art. 19. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, par les Statuts ou par les dispositions de tout pacte d'associé qui pourrait être conclu au fil du temps entre les associés, les décisions de l'assemblée générale des associés de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des associés présents ou représentés et votants.

Art. 20. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, associé ou non.

Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les associés élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les associés nomment un scrutateur.

Les procès-verbaux des assemblées générales des associés de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout associé qui exprime le souhait de signer.

Art. 21. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 22. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 23. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts sociales	Libération
- Martial Vuillaume, prénommé, 6.250 parts sociales	6.250	EUR 6.250
- Ellen Molliet, prénommée, 6.250 parts sociales	6.250	EUR 6.250
Total: 12.500 parts sociales	12.500	EUR 12.500

Le montant d'EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Martial Vuillaume, ingénieur, né le 28 février 1952 à Grandfontaine, Suisse, avec adresse à 85, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de 2 gérants.

2. L'adresse du siège social est fixée au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Le 23.05. 2012.

Mr Martial Vuillaume / Mme Ellen Molliet.

Référence de publication: 2012060881/152.

(120085968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

PR Finances Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.037,50.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 139.141.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 02 mai 2012

L'assemblée accepte la démission de Me Esbelta de Freitas de sa fonction de gérante unique de la société, et ce avec effet au 1^{er} mai 2012.

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérants de la société, pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} mai 2012:

- Monsieur Luc Wittner, né le 10 janvier 1967 à Mulhouse (F), demeurant au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et

- Maître Olivia Kirsch, née le 11 juillet 1973 à Uccle (B), demeurant au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012057264/19.

(120079971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Risanamento Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2012057277/13.

(120080311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

New Energy Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.542.

En date du 15 mai 2012, la société a pris acte de la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Meunier a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.
- Monsieur Patrick Houbert a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.
- La société MRM Consulting S.A., a démissionné de son poste de Commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057226/14.

(120079742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

New Exercise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7651 Heffingen, 16, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 48.724.

L'an deux mille douze,

le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Juliette dite Liette KAISER, indépendante, épouse de Monsieur Jeannot HOFFMANN, demeurant à L-7651 Heffingen, 18, Am Duerf.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée NEW EXERCISE, avec siège social à L-7651 Heffingen, 16, Am Duerf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 48.724.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 18 août 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 519 du 12 décembre 1994.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze mille Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68), représentée par cinq cents (500) parts sociales.

Ensuite la comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société, à concurrence de cinq Euros trente-deux Cents (€ 5,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68) au montant de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-), moyennant versement en espèces du montant de cinq Euros trente-deux Cents (EUR 5,32).

Ensuite l'associée unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à cent Euros (€ 100,-) de sorte que le capital au montant de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-) sera désormais représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, toutes attribuées à Madame Juliette dite Liette KAISER, indépendante, épouse de Monsieur Jeannot HOFFMANN, demeurant à L-7651 Heffingen, 18, Am Duerf.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- a) l'exploitation d'un centre de fitness et d'un espace wellness;
- b) l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation ou le développement.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer en tant que gérante technique de la société dans la branche a) de l'objet social pour une durée indéterminée:

Madame Juliette dite Liette KAISER, indépendante, épouse de Monsieur Jeannot HOFFMANN, demeurant à L-7651 Heffingen, 18, Am Duerf.

Est nommée gérante administrative de la société dans la branche a) de l'objet social pour une durée indéterminée:

Madame Jill HOFFMANN, salariée, demeurant à L-7651 Heffingen, 18, Am Duerf.

La société est engagée en toutes circonstances dans la branche a) de l'objet social comme suit:

- par la signature individuelle de la gérante technique;
- par la signature individuelle de la gérante administrative jusqu'à concurrence du montant de mille deux cent cinquante Euros (€ 1.250,-); au-delà de ce montant la signature conjointe de la gérante technique sera obligatoire.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer en tant que gérante de la société dans la branche b) de l'objet social pour une durée indéterminée:

Madame Lynn HOFFMANN, salariée, demeurant à L-7651 Heffingen, 18, Am Duerf,

laquelle peut engager la société par sa signature individuelle dans cette branche.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 avril 2012. Relation: ECH/2012/727. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057227/66.

(120080294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Nobilis Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 64.709.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057228/9.

(120080374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Roof Russia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.487.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 23 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 23 mai 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 mai 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's - Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:
 - * Monsieur Jorge Pérez Lozano
 - * Monsieur Martinus C.J. Weijermans
 - * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012060346/23.

(120084606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Rockpoint FREO JV I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Münsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 148.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057278/9.

(120079906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Noel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 86.251.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057229/10.

(120079710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Nuts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.063.998,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 161.302.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2012

Est nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant démissionnaire:

- Monsieur Gilbert DIAZ, dirigeant, demeurant au 148, boulevard de la Petrusse, L - 2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057231/14.

(120080249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Otéra Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012057233/11.

(120079993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Omnitec Infra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour compte de OMNITEC INFRA S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012057236/12.

(120080398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pearl Holding S.A., - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.905.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé administrateur avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

4. L'adresse professionnelle des administrateurs, Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, et du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012057258/17.

(120080325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Omnitec Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 51.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour compte de Omnitec Participation S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012057237/12.

(120080199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED

Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire commandité) (the "Manager") of Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions -partnership limited by shares), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 116814 (hereafter "the partnership" or "the Company"), by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meeting of May 9, 2012;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on May 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of June 19, 2006 and its articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1015 of April 19, 2012

2. The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Company is set at ONE MILLION SIXTY THOUSAND NINE HUNDRED AND ONE EUROS AND EIGHTY-FOUR CENTS (EUR 1,060,901.84), divided into SEVEN HUNDRED FIFTY-FOUR THOUSAND NINE HUNDRED FIFTY-FOUR (754,954) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up.

3. Pursuant to article 5.4 of the articles of association of the Company, the authorised share capital (including Subscribed Capital) is set at one million one hundred and eighteen thousand three hundred and thirty-two Euros and forty-four Cents (EUR 1,118,332.44), represented by nine hundred and one thousand eight hundred and eightyone (901,881) shares of a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 20, 2011 and expiring on June 20, 2016, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4. Through its resolutions dated May 9, 2012 the Manager has realized an increase of capital by the amount of three hundred seventy-eight Euros and twenty Cents (EUR 378.20) so as to raise the subscribed capital from its present amount of one million sixty thousand nine hundred and one Euros and eighty-four Cents (EUR 1,060,901.84) up to one million sixty-one thousand two hundred and eighty Euros and four Cents (EUR 1,061,280.04), by the creation and issue of three hundred and five (305) new Class A Shares at an issue price of two thousand four hundred ninety-eight Euros and fifty Cents (EUR 2,498.50) per share, making three hundred seventy-eight Euros and twenty Cents (EUR 378.20) for the capital and seven hundred sixty-one thousand six hundred sixty-four Euros and thirty Cents (EUR 761,664.30) for the share premium.

5. That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.4 of the articles of association, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new Class A shares the subscribers detailed on the list here annexed.

All the shares thus subscribed have been fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that the total amount of seven hundred sixty-two thousand and forty-two Euros and fifty Cents (EUR 762,042.50) has been at the free disposal of the Company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments. The share premium of seven hundred sixty-one thousand six hundred sixty-four Euros and thirty Cents (EUR 761,664.30) is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

6. As a consequence of this increase of capital, article 5.3 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" 5.3. The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the SICAR is set at ONE MILLION SIXTY-ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY EUROS AND FOUR CENTS (EUR 1,061,280.04), divided into SEVEN HUNDRED FIFTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY-NINE (755,259) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du Gérant de l'actionnaire commandité (le "Gérant") de Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116814 (ci-après la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'actionnaire commandité, prises en sa réunion du 9 mai 2012;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 19 avril 2012.

2. Le capital social souscrit (ci-après "le Capital Souscrit") de la Société est fixé à UN MILLION SOIXANTE MILLE NEUF CENT UN EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1.060.901,84), divisé en SEPT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE (754.954) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées.

3. Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé (incluant le Capital Souscrit) est fixé à un million cent dix-huit mille trois cent trente-deux Euros et quarante-quatre Cents (EUR 1.118.332,44), composé de neuf cent mille huit cent quatre-vingt-une (901.881) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, pendant une période ayant débuté le 20 juin 2011 et expirant le 20 juin 2016, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4. Par sa résolution du 9 mai 2012, le Gérant a réalisé une augmentation de capital à concurrence de trois cent soixante-dix-huit Euros et vingt Cents (EUR 378,20) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel d'un million soixante mille neuf cent un Euros et quatre-vingt-quatre Cents (EUR 1.060.901,84) à un million soixante et un mille deux cent quatre-vingts Euros et quatre Cents (EUR 1.061.280,04), par la création et l'émission de trois cent cinq (305) actions nouvelles de Catégorie A à un prix d'émission de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euros et cinquante Cents

(EUR 2.498,50) par action, faisant trois cent soixante-dix-huit Euros et vingt Cents (EUR 378,20) pour le capital et sept cent soixante et un mille six cent soixante-quatre Euros et trente Cents (EUR 761.664,30) pour la prime d'émission.

5. Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l'article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions de Catégorie A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que la somme totale de sept cent soixante-deux mille et quarante-deux Euros et cinquante Cents (EUR 762.042,50) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération. La prime d'émission du montant de sept cent soixante et un mille six cent soixante-quatre Euros et trente Cents (EUR 761.664,30) est à allouer au compte prime d'émission librement distribuable de la Société.

6. En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **5.3.** Le capital social souscrit (ci-après "le Capital Souscrit") de la SICAR est fixé à UN MILLION SOIXANTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS EUROS ET QUATRE CENTS (EUR 1.061.280,04), divisé en SEPT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE-NEUF (755.259) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2012. LAC/2012/23451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060930/150.

(120086199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Delta 2 (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 623.063.550,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.129.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of April.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alpha Topco Limited, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands registered with the Jersey Financial Services Commission under number 91630 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Elodie Duchêne, Attorney-at-Law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 23 April 2012.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Delta 2 (Lux) S.à r.l.", governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at

20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122129 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 10 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 70 page 3331 on 29 January 2007 (hereafter referred to as the “Company”). The Company’s articles of incorporation (the “Articles”) have been amended on 6 January 2010 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 632 page 30304 on 24 March 2010.

The share capital of the Company is currently set at forty-six thousand five hundred United States Dollars (USD 46,500.-) represented by nine hundred thirty (930) shares (parts sociales) with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

1) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-three million seventeen thousand fifty United States Dollars (USD 623,017,050) in order to raise it from its current amount of forty-six thousand five hundred United States Dollars (USD 46,500.-) to six hundred twenty-three million sixty-three thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 623,063,550) by creating and issuing twelve million four hundred sixty thousand three hundred forty-one (12,460,341) new shares (parts sociales) of fifty United States Dollars (USD 50.-) each (the “New Shares”);

2) Subscription to and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares by a contribution in kind consisting of a receivable that the Sole Shareholder owns against the Company, as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 27 April 2012;

3) Subsequent modification of the paragraph 1 of article 6.1 of the articles of association of the Company (“Subscribed and paid-up share capital”); and

4) Miscellaneous.

The Sole Shareholder, holding the totality of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-three million seventeen thousand fifty United States Dollars (USD 623,017,050) in order to raise it from its current amount of forty-six thousand five hundred United States Dollars (USD 46,500.-) to six hundred twenty-three million sixty-three thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 623,063,550) by creating and issuing twelve million four hundred sixty thousand three hundred forty-one (12,460,341) New Shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares and to fully pay up such New Shares, by a contribution in kind consisting of a receivable it owns against the Company (the “Contribution”), as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 27 April 2012 (the “Company’s Report”).

The Company’s Report valued the Contribution at six hundred twenty-three million seventeen thousand fifty United States Dollars (USD 623,017,050).

Declaration

The amount of six hundred twenty-three million seventeen thousand fifty United States Dollars (USD 623,017,050) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

This Company’s Report, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company (“Subscribed and paid up share capital”), so that it shall henceforth read as follows:

“The Company’s corporate capital is fixed at six hundred twenty-three million sixty-three thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 623,063,550), represented by twelve million four hundred sixty-one thousand two hundred seventy-one (12,461,271) shares (“parts sociales”), with a par nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, are fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Alpha Topco Limited, ayant son siège au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 91630 (l'«Associé Unique»);

Ici représentée par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 23 avril 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Delta 2 (Lux) S.à r.l.», régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122129 et constituée suivant acte du notaire Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 70, page 3331, le 29 janvier 2007 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 6 janvier 2010, suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 632, page 30304, le 24 mars 2010.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à quarante-six mille cinq cents Dollars Américains (USD 46.500,-) représenté par neuf cent trente (930) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, et a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-trois millions dix-sept mille cinquante Dollars Américains (USD 623.017.050) de manière à le porter de son montant actuel de quarante-six mille cinq cents Dollars Américains (USD 46.500,-) à six cent vingt-trois millions soixante-trois mille cinq cent cinquante Dollars Américains (USD 623.063.550) par la création et l'émission de douze million quatre cent soixante mille trois cent quarante et un (12.460.341) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»);

b) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales, par un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient contre la Société, tel que décrit dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 27 avril 2012;

c) Modification subséquente du paragraphe 1^{er} de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»);
et

d) Divers.

L'Associé Unique, détenteur de la totalité du capital social de la Société, représenté tel que décrit ci-avant, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-trois millions dix-sept mille cinquante Dollars Américains (USD 623.017.050) de manière à le porter de son montant actuel de quarante-six mille cinq cents Dollars Américains (USD 46.500,-) à six cent vingt-trois millions soixante-trois mille cinq cent cinquante Dollars Américains (USD 623.063.550) par la création et l'émission de douze million quatre cent soixante mille trois cent quarante et un (12.460.341) Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer entièrement, par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient contre la Société (l'«Apport»), tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 27 avril 2012 (le «Rapport de la Société»).

Le Rapport de la Société évalue l'Apport à six cent vingt-trois millions dix-sept mille cinquante Dollars Américains (USD 623.017.050).

Déclaration

Le montant de six cent vingt-trois millions dix-sept mille cinquante Dollars Américains (USD 623.017.050) est alloué au compte capital social de la Société.

Ledit Rapport de la Société, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à six cent vingt-trois millions soixante-trois mille cinq cent cinquante Dollars Américains (USD 623.063.550), représenté par douze million quatre cent soixante et un mille deux cent soixante et onze (12.461.271) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mai 2012. Relation: EAC/2012/5660. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012058184/155.

(120082124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Real Estate Investor Fund 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.323.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") REAL ESTATE INVESTOR FUND 1 S.à r.l. en liquidation, with registered office in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 113.323, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on the 23rd of November 2005, published in the Mémorial C number 701 of the 6th of April 2006, and whose articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary:

- on the 28th of November 2005, published in the Mémorial C number 731 of the 11th of April 2006;
- on the 19th of December 2005, published in the Mémorial C number 877 of the 4th of May 2006,

dissolved and put into liquidation by deed of the undersigned notary on the 16th of April 2012, not yet published in the Mémorial C,

with a subscribed capital fixed at four million Euro (EUR 4,000,000.-) represented by one hundred sixty thousand (160,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The meeting is presided by Mrs Sophie ERK, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Antonio FERNANDES, private employee, residing professionally in L1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Report and approval of the auditor-controller.
- 2.- Approval of the liquidation report.
- 3.- Discharge to be granted to the liquidator and the auditor controller for the execution of their respective mandate.
- 4.- Discharge to the managers and the statutory auditor of the company for the execution of their mandates.
- 5.- Closing of the liquidation.
- 6.- Indication of the place for the keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature “ne varietur” by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the managers and the statutory auditor of the company for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand three hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTOR FUND 1 S.à r.l. en liquidation, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 113.323, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 701 du 6 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 731 du 11 avril 2006;
- en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 877 du 4 mai 2006,

dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 janvier 2012, non encore publié au Mémorial C, ayant un capital social de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR), représenté par cent soixante mille (160.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2.- Approbation du rapport du liquidateur.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leur mandat respectif.
- 4.- Décharge aux gérants et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.
- 5.- Clôture finale de la liquidation.
- 6.- Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant 5 ans.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux gérants et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2012. Relation GRE/2012/1172. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012061569/142.

(120087389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 90.049.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 mai 2012.

Pour le compte de ORBIS SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012057238/12.

(120080204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Paw Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.478.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1192 du 3 juin 2011.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paw Luxco II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012057243/14.

(120079706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

M.A.R.S. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 92.303.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 30 avril 2012:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Olivier NEAU, Administrateur
- Monsieur Benoît de MOULINS DE ROCHEFORT, Administrateur

– Monsieur Emmanuel COURANT, Administrateur

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Olivier NEAU, Edmond de Rothschild Investment Managers, 47 Rue du Faubourg Saint-Honoré F-75008 PARIS

- Monsieur Benoît de MOULINS de ROCHEFORT, La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, 47 Rue du Faubourg Saint-Honoré F-75008 PARIS

- Monsieur Emmanuel COURANT, Edmond de Rothschild Investment Managers, 47 Rue du Faubourg Saint-Honoré F-75008 PARIS

Réviseur d'Entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg 400, route d'Esch, B.P. 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012061447/28.

(120087077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

**A.M.L. S.A., Société Anonyme,
(anc. Allmedialux SA).**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 142.647.

L'an deux mille douze, le trois mai.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "ALLMEDIALUX SA", établie et ayant son siège à L-9638 Pommerloch, 4/2, Duerfstrooss, inscrite au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B142.647, constituée suivant acte Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 14 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2743 du 11 novembre 2008,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Herman SWANNET, employée privée, demeurant professionnellement à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15 avenue Lou Hemmer,

qui désigne comme secrétaire Jacqueline VAN HOOFF, femme au foyer, demeurant à B-2270 Herenthout (belgique), 22, Schransstraat,

L'assemblée choisit comme scrutateur Marcellus HUYGELBERGHS, indépendant, demeurant à L-9638 Pommerloch, 4/2 Duerfstrooss,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;
- Fixation de l'adresse de la Société;
- Changement de la dénomination sociale de la Société;
- Modification afférente de l'article 1 des statuts de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Pommerloch à Mondorf-les-Bains et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains."

Deuxième résolution

Elle fixe l'adresse à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «ALLMEDIALUX SA» en «A.M.L. S.A.».

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée choisit de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée A.M.L. S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SWANNET, VAN HOOFF, HUYGELBERGHS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2012. Relation: LAC/2012/20473. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058065/58.

(120082435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Paw Luxco III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.480.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1233 du 8 juin 2011.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paw Luxco III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012057244/14.

(120079705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Paw Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.520.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1243 du 9 juin 2011.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paw Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012057245/14.

(120079707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Trefinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.060.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2012 que:

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs:

M. Alessandro Arnone, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal;

M. Alberto Carletti, ayant son adresse professionnelle à I-20121 Milan, via Paleocapa 3;

M^e Arsène Kronshagen, ayant son adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde;

M. Paolo Mazzoni, ayant son adresse professionnelle à I-20121 Milan, via Paleocapa 3;

M^e Alain Steichen, ayant son adresse professionnelle à L-2370 Howald, 2, rue Peterelchen;

M^e Guy Harles, ayant son adresse professionnelle à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme;

M. Alessandro Di Roberto, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal;

M. Federico Franzina, ayant son adresse professionnelle à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre;

M. Massimiliano Frank, ayant son adresse professionnelle à I-20121 Milan, via Paleocapa 3.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

- L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de la société Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Trefinance S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012061667/28.

(120086631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Privium Selection Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.502.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057248/10.

(120080259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Palais du Maroc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7462 Moesdorf (Mersch), 18, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 89.178.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour PALAIS DU MAROC S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012057249/12.

(120080641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Palais du Maroc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7462 Moesdorf (Mersch), 18, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 89.178.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour PALAIS DU MAROC S.à r.l.
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012057250/12.

(120080642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

I.E. LuxSubCo French No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.439.375,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.608.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 03.04.2012

L'associé unique a accepté la démission de M. Andreas Demmel avec effet au 14.02.2012 et a nommé en remplacement et pour une durée indéterminée M. Ian Kent, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg né le 03.12.1976 à Birmingham, Royaume-Uni, avec effet au 14.02.2012.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Francesco Berardinelli (Gérant)
- Robert Quinn (Gérant)
- Ian Kent (Gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012058026/20.

(120081173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Palais du Maroc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7462 Moesdorf (Mersch), 18, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 89.178.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour PALAIS DU MAROC S.à r.l.
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012057251/12.

(120080643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Palais du Maroc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7462 Moesdorf (Mersch), 18, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 89.178.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour PALAIS DU MAROC S.à r.l.
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012057252/12.

(120080644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pan Atlantic Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 128.563.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique adoptées à Bertrange le 2 mai 2012

Il résulte dudit procès-verbal que les mandats de l'administrateur unique Madame Catherine DE WAELE, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et le commissaire aux comptes, la société Marbledeal Luxembourg Sàrl, établie au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Bertrange, le 2 mai 2012.

PAN ATLANTIC ENTERPRISES S.A.

Référence de publication: 2012057253/14.

(120079976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Phoibos 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.464.

Par décision du Conseil d'Administration du 14 mai 2012, Madame Sarah BRAVETTI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de la société VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Guy KETTMANN représentant permanent démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 16/05/2012.

Pour: PHOIBOS 1 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012057261/16.

(120080089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

LSF IV Euro Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.341.940,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.883.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

LSF4 REOC I, L.P., a limited partnership with office at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under the number 3465387,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, on 16 May 2012.

and

Lone Star Fund IV (Bermuda) L.P., a limited partnership established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM11, Bermuda registered under the number 30442 with the Bermuda Registrar of Companies,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, on 16 May 2012.

(the Shareholders)

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF IV Euro Properties S.à r.l (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86.883, incorporated on 15 March 2002 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, published in the Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations No 1012 on 3 July 2002, amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 19 February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°600 of 19 March 2009.

The Shareholders, represented as stated above have requested the undersigned notary to record the following:

I. that LSF4 REOC I, L.P. holds 23,220 (twenty-three thousand two hundred and twenty) shares of the Company and that Lone Star Fund IV (Bermuda) L.P. holds 14,536 (fourteen thousand five hundred and thirty-six) shares of the Company, having a nominal value of EUR 115 (one hundred and fifteen euro) each in the share capital of the Company which is set at EUR 4,341,940 (four million and three hundred forty-one thousand nine hundred and forty euro);

II. that the Shareholders wish to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis the liquidation process of the Company (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate.

After deliberation, the Shareholders passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to begin on a voluntary basis the liquidation process of the Company (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr Philippe Detournay as the Company's Liquidator.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his signature.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Shareholders also resolve to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to this date (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1200.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU

LSF4 REOC I, L.P., une "limited partnership" avec adresse au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, Dallas, Texas 75204, USA, enregistrée auprès du Secretary of State du Delaware, division des sociétés, Etats-Unis, sous le numéro 3465387, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, le 16 mai 2012.

ET

Lone Star Fund IV (Bermuda) L.P., avec siège social à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM11, Bermuda, immatriculée sous le numéro 30442 auprès du registre des sociétés des Bermudes, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, le 16 mai 2012.

(ci-après, les Associés)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF IV Euro-Properties S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B86.883, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée en date du 15 March 2002 selon acte du notaire Maître Gérard Lecuit, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1012 en date du 3 juillet 2002, modifié en dernier lieu en date du 19 février 2009 par acte de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°600, en date du 19 mars 2009.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus ont demandé au notaire d'acter:

I. que LSF4 REOC I, L.P. détient 23.220 (vingt-trois mille deux cent vingt) parts sociales de la Société et que Lone Star Fund IV (Bermuda) L.P. détient 14.536 (quatorze mille cinq cent trente-six) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 115 (cent quinze euros) chacune dans le capital social de la Société, fixé à EUR 4.341.940 (quatre millions trois cent quarante et un mille neuf cent quarante euros);

II. que les Associés entendent prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société; et
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat;.

Après délibération, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et de procéder à l'ouverture de la liquidation de la Société (sur une base volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer comme liquidateur Monsieur Philippe Detournay.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa signature.

Troisième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatifs à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

73630

Quatrième résolution

Les Associés décident de reconnaître, approuver, ratifier et adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à cette date (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à EUR 1200.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2012. LAC/2012/23781. Reçu douze euros EUR 12,

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012061442/152.

(120086643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Allegoria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 3, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 99.042.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 mai 2012, numéro 2012/0967 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 10 mai 2012, relation: CAP/2012/1773 de la société à responsabilité limitée "ALLEGORIA S. à r.l.", avec siège social à L-5720 Aspelt, 3, Um Klaeppchen, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 99 042, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 janvier 2004, publié au Mémorial C, numéro 352 du 30 mars 2004, ce qui suit:

- Madame Micheline LORENT, seule associée, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 7 mai 2012,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- l'associée a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elle assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-5471 Wellenstein, 36, rue Sainte-Anne.

Bascharage, le 24 mai 2012.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2012061192/26.

(120086982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Parissimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.537.

—
Le Bilan arrêté au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012057255/10.

(120080055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

PG Bauservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 96, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057259/10.

(120079867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Phobos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.745.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. A été nommé administrateur, avec pouvoir de signature B, avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

4. L'adresse professionnelle des administrateurs, Madame Martine KAPP, signature catégorie B, et Monsieur Eric LEClerc, signature catégorie A, et du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012057260/18.

(120080008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Prestacom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, route de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 76.268.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 10 mai 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- PRESTACOM Sàrl, avec siège social à L-8055 Bertrange, 166 route de Dippach.

Pour extrait conforme

Maître Marie-Christine GAUTIER

22, rue Marie-Adelaïde

L-2128 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2012057266/16.

(120080120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

PPP Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 69.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2012057263/10.

(120080450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

**Qissme S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. H.R.M. Software & IT S.à r.l.).**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.337.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64175 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057270/11.

(120079741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Raduga Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 147.463.

La nouvelle adresse professionnelle de l'Administrateur B, Philippe CAHEN né le 31 juillet 1959 à Luxembourg est:

- 8, rue Heinrich Heine, L- 1720 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

La nouvelle adresse privée de l'Administrateur B et président du Conseil d'administration Anatoly ZYABLITSKIY né le 16 octobre 1962 à Kirovograd (Ukraine) est:

- Residential quarter 4, Millenium park, 20, Obushkovskoye vil. Istrinskiy Moscou, RU-143581

La nouvelle adresse privée de l'Administrateur B Anatoly SOSNOVSKIY né le 17 décembre 1954 à Vitebsk, Region Belams (Russie) est:

- 4/6, Kibal'chicha street, Bâtiment 8, Moscou RU-129164

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057273/17.

(120080005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

S.T.E. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 104.394.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire le 14 mai 2012

L'assemblée accepte, avec effet immédiat, la démission de Madame la Princesse Sofia BORGHESE en sa qualité de gérante de la Société.

L'assemblée nomme la Société GFS90 Societa a Responsabilita Limitata ayant son siège social, Piazza Annibaliano 18 - 00198 ROMA inscrite à la Camera di Commercio Roma sous le n° RM1337393, comme gérante de la Société et ce avec effet immédiat.

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2012057294/16.

(120079948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Zancudo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 140.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012062305/9.

(120087762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.
